

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 10.04.2024
Convocation faite
Le 27.03.2024

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération
N°2024-04-057

Autorisation au Président
de signer les avenants
portant augmentation de
la prime d'assurance
DOMMAGES AUX BIENS

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2024-04-032), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ (à partir du point n°2024-04-034), Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (jusqu'aux approbations des comptes-rendus), M. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, Sandrine GUMEZ (jusqu'au point n°2024-04-033).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-07-139 du 26 juillet 2022, approuvant le lancement de la procédure en appel d'offre ouvert pour le marché d'assurances de la Collectivité 2023-2024,

Considérant que le marché d'assurance Dommages aux Biens (DAB) de la Communauté de Communes a été notifié le 28 décembre 2022 à SMACL ASSURANCE, pour une durée de 4 ans,

Considérant qu'une clause de réexamen est inscrite au marché, prévoyant une révision annuelle des primes selon les index FFB prenant en compte les évolutions indiciaires,

Considérant que le tarif proposé par SMACL ASSURANCE a augmenté de 24,46 €, passant de 0,65 euros le m² à 0,808 euros le m²,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 26 mars 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **approuve** l'augmentation du coût de l'assurance de 0,65 € HT/ m² à 0,808 € HT / m² à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à la fin du marché,

* **approuve** les avenants suivants portant les nouvelles primes par budget, recalculées à :

○ **Avenant n° 1** :

budget principal : cotisation 2024 portée à 34 660 € HT soit 37 613,93 € TTC pour 42 843 m²

⇒ 2023 : 27 847,95 € HT / 30 223,08 € TTC pour 42 843 m²

○ **Avenant n°2** :

budget CISE : cotisation 2024 portée à 1 313,81 € HT soit 1 431,47 € TTC pour 1 624 m²

⇒ 2023 : 1 055,60 € HT / 1 151,28 € TTC pour 1 624 m²

○ **Avenant n°3** :

budget TVA : cotisation 2024 portée à 42 060,74 € HT soit 45 644,14 € TTC pour 51 991 m²

⇒ 2023 : 66 318,20 € HT / 71 966,28 € TTC pour 102 028 m²

* **donne délégation** au Président pour signer les 3 avenants du marché.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

